



Règlement

Art 1 : Description :

Le ?? Avril 2026, Les Arcs vous accueillent pour la 6ème édition de la SKI2BIKE.

Les 2 Epreuves seront disputées conformément au présent règlement.

- Un seul départ groupé
- Une Course Individuelle type Duathlon (Ski – VTT)
- Relais en Équipe de 2 Coureurs (1 Skieur – 1 Biker)

Le skieur prendra le départ (type Mass-start), puis passera le relais à mi-chemin au biker qui se dirigera ensuite vers l'arrivée.

*La mass-start est une course de masse, départ groupé au point A vers une arrivée en point B.

*Liaisons : Vitesse moyenne imposée sous peine de pénalités.

Art 2 : Comité Organisation :

INTENSE PROJECT

1755 Route des Collets

73460 Verrens Arvey

Heuzard Geoffrey : 0671141078

Art 3 : Officiels :

Directeur de Course : Heuzard Geoffrey

Traceurs : Heuzard Geoffrey, Philippe Janin, Blanc Bertrand

Arbitres : Grasso Anne Marie



Art 4 : Inscriptions - Engagements :

Toute personne désirant participer à la Ski2Bike devra s'inscrire en ligne sur :
www.engage-sports.com

Droits D'engagements :

- Course Individuel : 35€ (Pass VTT et ski journée inclus).
- Course Individuel + Assurance Annulation : 45€ (Pass VTT et ski journée inclus).
- Course par Equipe : 70€ (Pass VTT et ski journée inclus) - 40€ par personne.
- Course par Equipe + Assurance Annulation : 80€ (Pass VTT et ski journée inclus) - 45€ par personne.

L'engagement ne sera effectif qu'à réception de la totalité de son paiement.

Une caution de 50 euros par équipe sera demandée et encaissée en cas de non-retour du matériel prêté par l'organisation (brassard, Transpondeur, etc).

Le nombre d'engagés sera limité à :

- 150 coureurs pour la course en Equipe et Individuel.

Chaque inscription est nominative et non cessible.

Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par les Fédérations nationales de ski et VTT.

Votre Licence vous sera demandée lors de votre inscription.

Cette compétition est également accessible aux non licenciés, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste ou ski en compétition de moins de - 12 mois (à la date de l'épreuve) **sont à fournir à l'inscription.**

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus au jour de l'événement.

Clôture des inscriptions :

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint.

La clôture d'enregistrement en ligne est fixée au Vendredi soir avant l'épreuve.

Vous aurez la possibilité de vous inscrire le Matin de la compétition dans la limite des disponibilités.

Une majoration de 10€ vous sera alors demandé sur le prix d'inscription.

Assurance annulation / Remboursement :

Les droits sont remboursés (or forfait transaction et frais de virement bancaire) si le candidat a souscrit à l'assurance annulation de 10€ en même temps que son inscription à l'épreuve et sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés.

Toute demande d'annulation pour tous motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail au plus tard 5 jours avant la course.

Le participant devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT ou ski, contrat d'embauche, certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Sauf cas exceptionnel cités plus haut, sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.



Art 5 : Déroulement de l'épreuve :

SAMEDI 20 AVRIL :

8h00 – 12h00 - Remise des dossards à Bourg st Maurice (départ Funiculaire).

9H00 – 16h00 – Reconnaissance libre des parcours VTT et Ski

16h30 – Mise en pré-grille des skieurs (Sommet Arpette)

17h00 : Brefing Ski

17h40 : Départ Skieur

Le départ se fera en courant, type 24h du Mans, avant de chausser vos skis.

Vous dévalerez ensuite un parcours défini pour rejoindre Arc 1600 et votre VTT.

Le passage des différentes portes et points de contrôle est obligatoire.

Des pisteurs et/ou signaleurs seront positionnés à chaque point de contrôle.

INDIVIDUEL :

Le passage de relais type Duathlon se fera à Arc 1600.

Vous devrez déposer votre matériel VTT à l'emplacement prévu à cet effet en fonction de votre numéro de DOSSARD avant de vous rendre au départ.

Lors du changement vous déposerez votre matériel de ski à l'emplacement indiqué

Vous devrez ensuite suivre le parcours VTT défini en respectant les balises de passages.

Votre matériel de ski sera ensuite redescendu par Funiculaire, vous pourrez ensuite le récupérer en présentant votre plaque de cadre au départ du funiculaire.

TEAM :

Passage de relais dans Arc 1600 entre le skieur et le Biker.

Les 2 relayeurs devront se passer le brassard avec leur numéro pour validation du passage de relais.

Le Biker devra ensuite suivre le parcours VTT défini en respectant les balises de passages.

Le classement est établi selon l'ordre d'arrivée à Bourg Saint Maurice.

19h00 : Remise des prix.



Art 6 : Catégories et Résultats :

Individuel :

- Scratch Homme
- Scratch Dame

TEAM :

- Scratch Homme
- Scratch Dame
- Scratch Mixte

Art 7 : Assurance et Obligations des concurrents :

L'assurance de l'épreuve à été souscrite auprès de la société :
FFC
AXA ASSURANCE

L'assurance est OBLIGATOIRE.

Les coureurs licenciés FFC devront présenter leur licence lors de l'inscription sur Internet.
Les coureurs non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de moins de 6 mois lors de leur inscription sur internet.

Art 9 : Modification du Règlement / Additif / Interprétations :

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

Le directeur de course se réserve le droit de modifier le règlement si besoin.

Toute réclamation sur cette application sera transmise par instruction net du jury

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury qui a seul le pouvoir de décision.

Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire seront annoncées par des additifs datés, numérotés qui feront partie intégrante du règlement.

Ces additifs seront affichés aux endroits prévus à cet effet dans les plus bref délais et communiqués aux participants.

Art 10 : Parcours et Balisage :

Le parcours est balisé par de la Rubalise, flèches, flèches au sol et divers panneaux.

Les départs seront matérialisés par de grandes Oriflammes et ligne au Sol.

Les Arrivées seront indiquées par des panneaux.

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter le parcours.

Il sera impératif de respecter une vitesse moyenne sur les chemins de liaison ouverts au public afin d'éviter les accidents.

Il est obligatoire de passer entre les Rubalises.

Toutes les coupes, non-respect du parcours ou vitesse excessive en liaisons seront sanctionnés par la disqualification.

Art 12 : Vérifications Techniques / Équipement :

Les VTT et SKIS doivent avoir un bon état général, non fendu et des freins en bon états.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Casque intégrale, casque enduro, dorsales, genouillères, coudières, gants longs obligatoires pour les Biker

Casque, combinaison, gants, (dorsale conseillée) pour les skier.

Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.

Les dossards devront être portés par tous les concurrents.

Les dossards ont des emplacements réservés aux partenaires de l'épreuve, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités. Art 10

Il est permis aux concurrents d'appliquer toutes publicités sur leur VTT et tenue de ski.

De nombreux commissaire seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

Art 13 : Pénalités / Sanctions :

– Publicité de l'organisation non apposée :	Départ Refusé
– Non-paiement des droits d'inscriptions :	Départ Refusé
– Absence de Certificat Médical :	Départ Refusé
– Non-respect des tracés lors des épreuves chronométrées :	Pénalités
– Tenues de course et accessoires manquants :	
- Pas de casque VTT intégral, enduro ou casque de Ski :	Départ Refusé
- Pas de dorsale VTT :	Départ Refusé
- Pas de gants long VTT + Ski :	Départ Refusé
- Pas de Genouillères VTT :	Départ Refusé
– Pollution et dégradation :	Disqualification
– Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO :	Disqualification

Art 14 : Droit d'Images :

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de l'événement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, règlements, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'utilisation de drone pourra être effectuée afin de survoler les coureurs pendant les différentes épreuves.

Toute inscription fera office d'acceptation du règlement ci-dessus par les personnes concernées.



Mass-Start :

Start Altitude : 2413m

Finish Altitude : 810m

Négatif : - 1603m

